

– TRANSPORT À LA DEMANDE

– SERVICE DE CORRESPONDANCE À LA DEMANDE

Ouvert à toute la population pour un trajet en correspondance avec le réseau départemental ou SNCF

- Service du lundi au samedi, de 6 h à 21 h*, exceptionnellement le dimanche soir
- Réservation minimum 24 h à l'avance

Ce service est ouvert pour des trajets entre des communes desservies et des communes de rabattement, points d'arrêt de lignes régulières ou de la SNCF.

*Horaires de départ de la commune desservie et d'arrivée au bourg de destination.

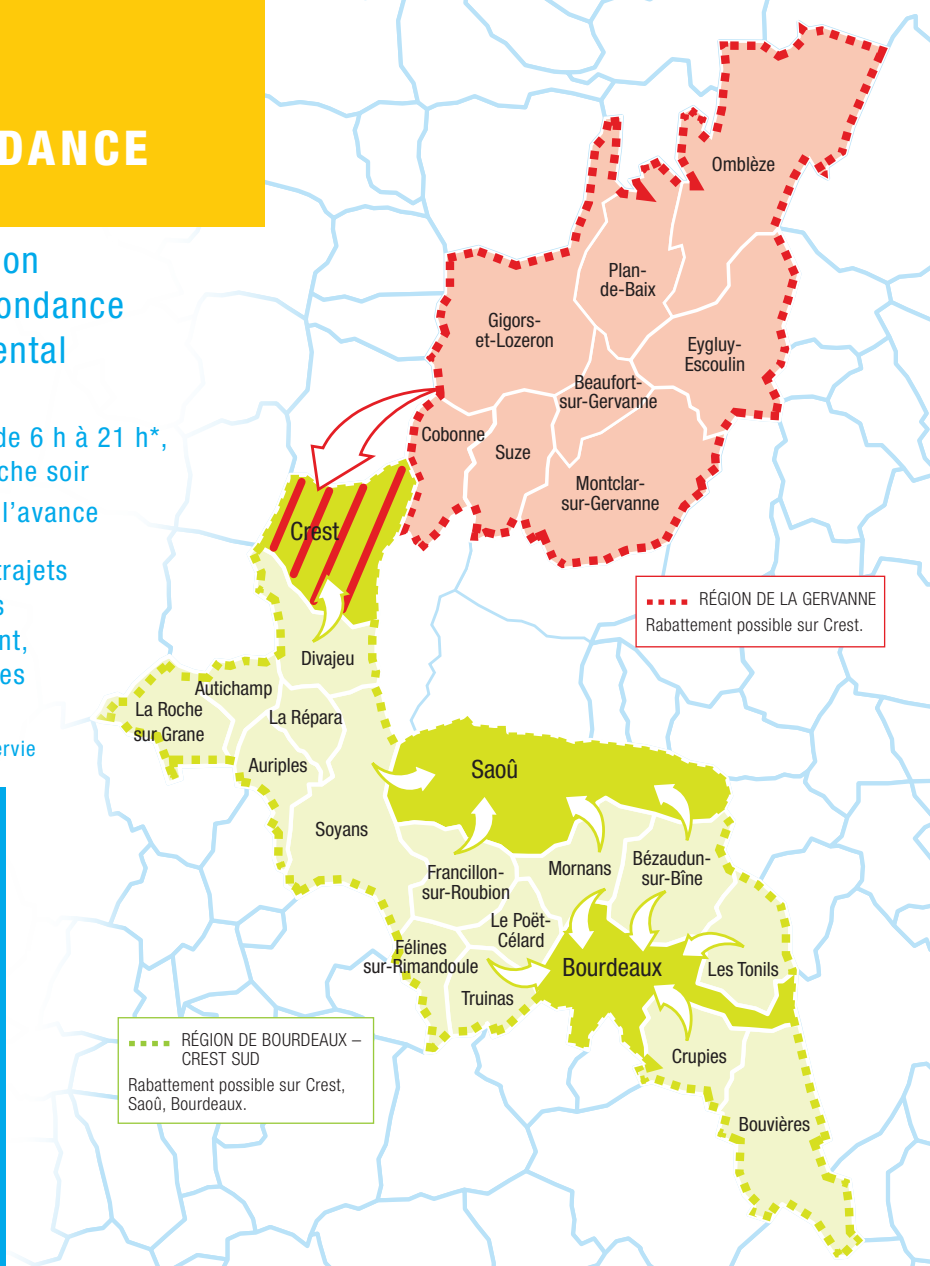
Le Département poursuit sa politique de désenclavement de l'arrière-pays et favorise le déplacement des Drômois. Un travail conjoint avec les communes et les intercommunalités a permis d'intensifier et d'élargir l'offre de transport. Avec la mise en place du Service Régulier à la Demande et le service de correspondance, le transport à la demande s'ouvre au plus grand nombre.

- Exemple : une personne résidant à Mornans peut utiliser ce service pour une correspondance à Saoû, Bourdeaux ou Crest.

Territoire de Bourdeaux - Crest et de la Gervanne



Pour une correspondance avec les principaux réseaux de transport



– SERVICE
DE CORRESPONDANCE
À LA DEMANDE
pour tous à partir
du 1^{er} septembre 2009

2,50 € le trajet aller
inférieur à 30 km

5,00 € le trajet aller
supérieur à 30 km



OFFICE DE
TOURISME

RÉSERVATION

Pour réserver, contacter l'office de tourisme du Pays Diois au moins 24 h à l'avance au 04 75 22 03 03.

Pour tout renseignement, consulter WWW.LADROME.FR

WWW.DIOIS-TOURISME.COM